

Bretagne : comment la Région veut accélérer la transition écologique de son agriculture

La Région Bretagne lance le 4 septembre un nouveau dispositif d'aides centré sur l'accompagnement des transitions et la modernisation des exploitations agricoles. Baptisé Agri'Invest, il doit permettre à l'agriculture bretonne de rester compétitive, tout en l'adaptant à des usages durables, et ainsi d'attirer une nouvelle génération d'exploitants.



Un nouveau guichet d'aides aux agriculteurs bretons sera lancé en septembre. Agri'Invest tend à permettre au secteur d'adapter ses usages, d'améliorer les conditions de travail et d'attirer une nouvelle génération d'exploitants. (Crédits : Reuters)

Transitions agroécologiques et renouvellement des générations d'agriculteurs sont deux objectifs prioritaires de la stratégie économique bretonne en matière d'agriculture. Pour maintenir son rang de première région agricole de France, la Région Bretagne a annoncé cet été une évolution de sa politique d'aides. Plus concrètement, elle se traduit par le lancement d'un nouveau dispositif, baptisé Agri'Invest, plus contraignant en matière environnementale, à la rentrée.

Première région agricole de France, la Bretagne joue un rôle important dans la souveraineté alimentaire de l'Europe », note Loïg Chesnais-Girard, le président de la région cité dans un communiqué.

« Agri'Invest contribue à l'effort nécessaire pour que la Bretagne reste la région du bien manger pour tous. Dans les 10 prochaines années, près d'un agriculteur sur deux partira à la retraite. Tout doit donc être mis en place pour permettre le renouvellement des générations. »

Réduction des impacts

Doté de 81 millions d'euros sur cinq ans, dont 49 millions d'euros proviennent du fonds européen FEADER, Agri'Invest s'apprête à remplacer les plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). Axé sur l'accompagnement des transitions et de la modernisation des exploitations agricoles, ce nouveau guichet doit permettre à l'agriculture bretonne d'adapter ses usages, d'améliorer les conditions de travail et d'attirer une nouvelle génération d'exploitants.

Dispositif décliné du Plan Stratégique National pour la prochaine Politique agricole commune (PAC) 2023-2027, Agri'Invest va ainsi plus loin que le PCAE. En effet, il introduit une notion de contrat de transition agroécologique. Via ce guichet, les agriculteurs seront incités à valoriser leurs démarches de transition dans trois domaines : réduction de leur impact sur l'eau, le climat et la biodiversité.

Bonus de 15% pour les jeunes agriculteurs

« Ce contrat devient une condition d'accès et une grille de sélection aux investissements productifs et de transformation à la ferme », précise la Région Bretagne, ajoutant que le nouveau dispositif soutiendra quatre grands types d'investissements, dont certains seront déclinés en appels à projets.

Les investissements résilients (matériels ou équipements plus sobres) seront ainsi soutenus à hauteur de 40%. Les investissements productifs supérieurs à 15.000 euros (bâtiments neufs, aménagements, gestion des effluents, équipements d'ergonomie au travail...) seront pour leur part aidés à hauteur de 25%. Un bonus de 15% pour les jeunes agriculteurs et pour l'agriculture bio et un de 10% pour les filières à enjeu de pérennité (polyculture élevage) pourront en outre être accordés.

Pour les dépenses liées à la construction de bâtiments neufs pour la transformation et la vente à la ferme, les agriculteurs pourront être aidés à hauteur de 25% (avec bonus possibles). Agri'Invest accompagnera aussi la lutte contre les épizooties (grippe aviaire) et les investissements pour la biosécurité des filières volailles.

Un Plan Bio Breton en construction

Destiné à amplifier les transitions et à relever les défis posés à l'agriculture bretonne, majoritairement intensive, ce toilettage conditionné des aides mis en place par la Région Bretagne vise aussi à favoriser la reprise des exploitations via la diversification et les investissements collectifs.

« Nous allons aider les agriculteurs à aller plus loin dans les transitions agro-écologiques, à devenir encore plus résilients, encore moins dépendants du carbone », affirme Arnaud Lécuyer, vice-président de la Région en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation.

S'agissant de l'agriculture bio, en souffrance en raison de l'inflation et de la baisse de consommation, la Bretagne a été autorisée par l'État, comme les autres régions, à mettre en œuvre en 2024 l'aide Maintien en bio (MAB), financée grâce à la mobilisation de fonds européens et régionaux. Cela porte son montant à 11 millions d'euros (5,5 millions d'euros pour 2023 et 2024). Cette aide fait figure de « première pierre » au Plan Bio Breton actuellement en cours de construction avec les acteurs de la bio et qui doit être présenté en fin d'année.

Publié le 24/08/2023 – La Tribune - Pascale Paoli Lebailly